

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HYDRO-QUÉBEC

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du
Conseil d'administration d'Hydro-Québec tenue
à Montréal le vendredi 19 septembre 2014

HA-165/2014

NOUVEAU POSTE JUDITH-JASMIN À 735-120-25 KVRÉSOLU :

D'autoriser la réalisation du projet visant la construction du nouveau poste Judith-Jasmin à 735-120-25 kV, ainsi que les modifications requises aux lignes et aux postes pour intégrer ce nouveau poste au réseau de transport existant. Les mises en service sont prévues en deux étapes, soit décembre 2018 pour la section à 735 kV et décembre 2019 pour les sections à 120 kV et à 25 kV ;

D'autoriser des crédits d'engagement globaux de 260 400 000 \$, dont 1 400 000 \$ sont requis en 2014 ;

D'autoriser le président d'Hydro-Québec TransÉnergie, M. André Boulanger, à déposer auprès de la Régie de l'énergie une demande d'autorisation visant le projet décrit aux présentes, le tout conformément à l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et au *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* ;

D'autoriser, à la suite de l'obtention d'une décision finale de la Régie de l'énergie autorisant le projet du nouveau poste Judith-Jasmin, une réduction de 44 200 000 \$ des crédits d'engagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, puisque le nouveau poste Judith-Jasmin entraîne des modifications au raccordement de la ligne à 735 kV de la Chamouchouane à la région métropolitaine de Montréal.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La Secrétaire adjointe,

